

Notre solution de carte de crédit d'entreprise pour les dépenses de voyages d'affaires. Equipez vos voyageurs d'une solution de carte simple, fluide et transparente, qui fonctionne à l'international.



Sécurisée 

➔ Pour la gestion de vos voyages

- Devoir de diligence complet pour les collaborateurs
- Conformité aux lois européennes sur la protection des données pour garantir la sécurité des informations

➔ Pour vos voyageurs

- Couverture d'assurance mondiale
- Affichage des transactions en temps réel
- Paiement sécurisé au point de vente avec la technologie de puce et PIN à la pointe
- Authentification 3D Secure pour protéger contre la fraude en e-commerce
- Autorisation et accès aux transactions via le portail AirPlus
- Notifications en temps réel des demandes d'autorisation

Digitale 

➔ Pour la gestion de vos voyages

- Onboarding fluide, gestion des contrats et administration des cartes
- Gestion simplifiée grâce à des processus optimisés
- Connexion facile à vos systèmes financiers et de gestion des dépenses de voyage
- Accès et gestion de votre portefeuille de cartes consolidé dans un seul portail

➔ Pour vos voyageurs

- Accès au "Card User Service Guide" en ligne
- Accès en libre-service 24h/24 via le portail et l'application mobile AirPlus
- Affichage et modification du code PIN en ligne 24h/24
- Paiements sans contact aux terminaux PDV
- Paiements mobiles via Apple Pay et Google Pay

Flexible 

➔ Pour la gestion de vos voyages

- Personnalisation des données supplémentaires pour une transparence complète
- Intégration de votre propre logo d'entreprise sur le devant de la carte
- Ajustement des limites de la carte à tout moment via le portail AirPlus
- Émission dans 15 pays, avec 10 devises locales et 9 langues locales

➔ Pour vos voyageurs

- Réseau d'acceptation Mastercard mondial
- Configuration personnalisée des paramètres de sécurité et des réglages de la carte selon les spécifications de l'employeur
- Support rapide pour les demandes urgentes par le service client AirPlus Corporate Cards
- Accès aux espèces dans les limites journalières/hebdomadaires, si autorisé par l'administrateur de l'entreprise

